



Bruges

Le 19 novembre 2024
DEC-2024-119
PTO/Centre juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241119-DEC-2024-119-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

Publication : 05/12/2024

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la Ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du Marché de Noël, la municipalité a souhaité organiser une animation de jonglerie lumineuse intitulée « Man Poi » le samedi 14 décembre 2024 sur le parvis de l'Hôtel de Ville, 87 Avenue Charles de Gaulle à Bruges (33520),

CONSIDÉRANT le **contrat d'engagement artistique** proposé par l'**Association ASPHYXIE** dont le siège social est situé 8 rue Raymond Valet à BLANQUEFORT (33290) représentée par Madame Dominique CORSAN en sa qualité de membre du conseil d'administration collégial de l'association, en vue de la réalisation de l'animation « Man Poi »,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat d'engagement artistique avec l'Association ASPHYXIE (SIRET 478 498 231 00016) pour la réalisation de l'animation de jonglerie lumineuse « Man Poi » prévue le 14 décembre 2024 sur le parvis de l'Hôtel de Ville dans le cadre du Marché de Noël,
- **De payer** à l'Association ASPHYXIE, sur présentation d'une facture, la somme totale de **450€ Net de TVA (Association non assujettie à TVA),**
- **De prendre en charge** directement le repas de l'artiste

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO